

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 09 Mars 2026

Etaient présents à cette réunion, tous les administrateurs à l'exception des excusés Olivier HOUOT, donnant pouvoir à Patrick MASSENET et Bruno BACUS.

Approbation du dernier compte rendu de Conseil d'Administration

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2025 dernier, transmis au préalable par voie électronique. Le compte rendu du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2025 est validé à l'unanimité.

Taxe territoriale et prix des bracelets

Le tableau complet du calcul de la taxe à l'hectare est distribué à tous les membres du CA. Il est à noter que le calcul a été fait avec le report N-1 pour les massifs concernés comme décidé depuis l'AG 2024. Les montants des massifs 24 et 25 seront recalculés suite à une erreur d'attribution quant à la prévention ainsi que celui du massif 31 suite à la modification d'un dossier maïs ensilage en maïs grain. Le tableau modifié est transmis par voie électronique aux Administrateurs.

Le Président fait état de fortes disparités entre les massifs avec des montants de taxes allant de 0€ à plus de 12€.

Les prix des bracelets sanglier comme cervidés sont également débattus.

La baisse du prix bracelet sanglier de 40€ à 30€ mis en place les dernières années, suite à la nécessaire mise en conformité administrative liée aux subventions de l'Etat, n'a plus lieu d'être.

Aussi, il est voté à l'unanimité de repasser le bracelet SAI à 40€

Le bracelet de SAF, des femelles « sanglier » est maintenue à 60€. Voté à l'unanimité moins 1 voix, le Trésorier Patrice NONDIER soutenant un prix unique pour l'espèce.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration se prononce à la majorité pour proposer au vote de l'Assemblée Générale les mesures suivantes :

- Prix des bracelets :

SAI à 40€, SAF à 60€, les prix des bracelets cervidés restent inchangés, c'est-à-dire CHI à 10€, CEM à 150 €, CEF à 100€ et CEIJ à 75€

Les deux solutions proposées à l'Assemblée Générale pour le financement des dégâts seront les suivantes :

- **SOLUTION 1** : le tableau de la taxe territoriale présenté ce jour, en l'état, sans plancher ni plafond, avec un report pour le restant dû des massifs à 0€, sur le calcul de la taxe territoriale en N+1 et/ou sur la cotisation « Police de la Chasse »
- **SOLUTION 2** : taxe plancher de 1€, sans report pour le restant dû et une taxe plafond à 11€

Financement Police de la Chasse

Le Président MASSENET rappelle la décision favorable de l'Assemblée Générale de 2024 à la « Cotisation obligatoire destinée au financement de la Police de la Chasse de 0.80€ par hectare équivalent boisé. Cette cotisation sera appelée à partir de la saison 2026-2027 et son coût pourra être réévalué selon l'inflation et le besoin de développement possible, résultant du bilan sur deux ans. »

Le Conseil d'Administration décide de laisser le montant de 0.80€ et de ne pas le réévaluer pour la saison 2026-2027.

L'assiette de calcul étant la même que celle de la taxe hectare, le chiffre cumulé de la taxe hectare et de la cotisation Police est présentée pour chaque massif. En fonction du vote de l'Assemblée Générale 2026 quant aux financements des dégâts, le report du restant dû de taxe hectare pour les massifs à 0€ s'appliquera sur cette cotisation également.

Voté à l'unanimité

Le Président MASSENET rappelle les négociations nationales toujours en cours afin d'augmenter le pouvoir de Police des agents fédéraux.

Budget

Le Président MASSENET fait un préambule sur la difficulté de réalisation d'un budget prévisionnel compte tenu de la variabilité des surfaces culturales détruites et des tarifs des denrées agricoles, qui impactent fortement le compte « dégâts » de la Fédération. Il rappelle de plus que les comptes sont équilibrés à N+1.

Le Trésorier Patrice NONDIER reprend les propos du Président, il souligne néanmoins une baisse de Trésorerie sur 3 ans, et réalise un commentaire rapide des grandes masses. Ainsi le total des charges budgété pour 2026/2027 est de 3 742 700€ pour un total de produits budgété de 3 591 568€, ce qui porte le résultat budgété à -151 132€.

Quelques points sont discutés, notamment la partie budgétaire relative au fonctionnement de la Police de la Chasse et à l'embauche prochaine d'un quatrième agent. Le Trésorier Patrice NONDIER

rappelle que la restructuration récente du personnel a permis le gain d'un ETP et aurait donc permis, sans cette nouvelle embauche, de baisser la charge salariale.

Le budget est validé à l'unanimité et sera présenté en l'état au vote de l'Assemblée Générale du 25 Avril 2026 prochain. Il est remis à jour, suite à l'augmentation du prix du bracelet SAI et transmis à chaque Administrateur par voie électronique.

Modulation de la taxe territoriale

Le Président MASSENET rappelle aux membres du Conseil d'Administration la possibilité qu'à le CA d'appliquer aux chasseurs, territoires de chasse ou unités de gestion, une participation modulée.

Le Président MASSENET propose ainsi de revoter le principe d'appliquer cette modulation, aux lots de chasse qui contribuent ou sont à l'origine de dégâts non acceptables sur un massif cynégétique. Les Administrateurs sont amenés à se prononcer, de façon argumentée au prochain Conseil d'Administration quant aux lots à cibler, s'il y en a.

Le Conseil d'Administration décide ainsi à l'unanimité de proposer au vote de l'Assemblée Générale du 25 Avril 2026 prochain :

La reconduction du principe de modulation de la taxe territoriale et la délégation au Conseil d'Administration d'appliquer aux chasseurs, territoires de chasse ou unités de gestion une participation modulée.

Réunions préparatoires à l'Assemblée Générale

Les dates de réunions préparatoires à l'Assemblée Générale sont les suivantes :

- Mardi 24 Mars à AUBOUE
- Jeudi 26 Mars à BADONVILLER
- Vendredi 27 Mars à ATTON
- Vendredi 30 Mars à TELLANCOURT
- Lundi 31 Mars à CREVECHAMPS
- Jeudi 2 Avril à TOUL

Le Président MASSENET appelle à la participation de nombreux Administrateurs avec une présence fortement souhaitée dans leur secteur.

Point sur les dégâts et les prélèvements

Le Président MASSENET rappelle le nombre de sangliers prélevés sur le département cette saison, qui est de près de 13 000 animaux. C'est 1 300 de plus que N-1, 3 000 de plus que N-2.

Nous sommes à l'extrême limite de ce que peu accepter le département en termes de prélèvements.

Il est à noter qu'il reste, comme l'année passée à la même époque, sur quelques massifs, des troupes en plaine qui peinent à rentrer au bois.

Le nombre de dossiers reçus pour le moment est en baisse par rapport à l'année passée.

Un tour de chaque massif est réalisé, la situation des dégâts en cours et de la prévention à mettre en place sont commentées par chaque administrateur.

Un rappel sur les zones peu et pas chassées est fait par le Président MASSENET. Il encourage chaque Administrateur à faire remonter toute problématique.

Pour les cervidés, les prélèvements de grands cervidés sont stables depuis plusieurs années avec 762 têtes prélevés cette année. Certains taux de prélèvements sont faibles et les premiers comptages, dont ceux de Parroy sont à la baisse. La situation du chevreuil reste par ailleurs préoccupante. Nous devons travailler sérieusement avec les partenaires sur ces deux espèces, et ce dès la fin du mois lors des réunions cervidés.

Questions diverses

1- Organisation comptages

L'Administrateur Patrice NONDIER, qui participe aux soirées de comptages des massifs 6 et 9 souhaite qu'il soit instauré des représentants chasseurs suppléants afin de pallier les possibles absences de dernières minutes. Une réflexion sera lancée avec les techniciens en charge du dossier.

Daniel ROESER alerte sur l'organisation des comptages lièvre du massif 1. Un regard particulier sera posé sur ce massif l'année prochaine afin de réorganiser au mieux ces comptages.

2- Habillement Administrateur

Le Vice-Président ROESER souhaite relancer la réflexion sur une tenue de représentation, à l'instar d'autres départements, pour les Administrateurs afin qu'ils soient facilement identifiables en réunion départementales, régionales ou nationales. La demande de devis n'a pas été faite jusqu'alors, le Directeur fera des demandes rapidement.

3- Départ de la salariée Nathalie DESWARTE

Notre agent d'accueil et responsable du guichet unique Nathalie DESWARTE prendra sa retraite à la fin du mois d'Avril. Un appel à candidature a été fait pour son remplacement.

Le Président MASSENET salue la rigueur et le professionnalisme dont Nathalie a fait preuve depuis nombreuses années. Nous lui souhaitons bonne continuation.

4- Recyclage des cartouches

L'Administrateur Frédéric MOREL souhaite relancer la réflexion sur le recyclage des cartouches. Il donne une piste de réflexion en transmettant le contact de l'entreprise Ecologic France qui collecte et recycle gratuitement les douilles et étuis vides. Une autre possibilité s'est présentée récemment via la déchetterie de Tantonville dans le Saintois qui possède une filière pour le recyclage des étuis et des douilles vides.

5- J'aime La Nature Propre

La troisième édition de l'opération J'aime la Nature Propre est une belle réussite pour le département de la Meurthe-et-Moselle, avec quelques sites de collecte de plus que l'année passée. La cartographie des sites de collecte est néanmoins très hétérogène, le Président MASSENET incite les Administrateurs à être des acteurs moteurs dans cette organisation pour le printemps 2027 et ce sur l'ensemble du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 19h30, et un repas est dégusté dans la bonne humeur.

Le Président
P. Massenet

Le Secrétaire
M. Lorrain